



U. G. T. G.

Secteur des Agents de la Sécurité



Pointe-à-Pitre, le 23 Février 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conflit au centre commercial Milénis : l'UGTG saisit officiellement la direction du Groupe SAFO

Le Secteur de la Sécurité de l'UGTG informe que, face au blocage persistant des discussions avec la société CONCEPT CARAÏBES SÉCURITÉ (CCS), nous avons officiellement saisi le Président du Groupe SAFO ainsi que le Président de son Conseil de Surveillance.

Cette démarche intervient dans un contexte particulièrement grave.

Le 2 Février 2026, il avait été convenu d'engager une négociation à deux niveaux afin de trouver une issue au conflit en cours sur le site du Centre Commercial Milénis : des échanges entre avocats et une médiation sous l'égide de la DEETS. Aujourd'hui, les discussions sont bloquées et la direction de CCS refuse désormais la médiation.

Par ailleurs, par courrier du 20 Février 2026, l'Inspection du Travail a rappelé à CCS les règles fondamentales encadrant le droit de grève et les conditions strictes du licenciement, précisant notamment qu'un licenciement intervenu en l'absence de faute lourde imputable au salarié est nul de plein droit.

Malgré ces rappels clairs, le licenciement du camarade Freddy GONTE est maintenu.

Dans le même temps, les incidents survenus le 20 Février 2026 entre des agents de sécurité et certains responsables du groupe SAFO sur le site de Milénis témoignent d'une dégradation inquiétante du climat social. Ces événements ajoutés à des tensions, déjà observées par le passé, renforcent notre inquiétude quant à l'existence de pressions visant à affaiblir l'expression syndicale.

Nous rappelons qu'une demande officielle de rencontre avec la direction du groupe SAFO avait été formulée dès Novembre 2025, puis réitérée en décembre, janvier et début février. Cette demande est restée sans réponse.

Face à cette situation, l'UGTG a décidé d'interpeller directement le Président du Groupe SAFO et le Conseil de Surveillance afin qu'ils prennent leurs responsabilités en tant que propriétaires du Centre Commercial Milénis.

Nous exigeons :

- La réintégration immédiate du camarade Freddy GONTE ;
- La reprise immédiate des discussions sous l'égide de la DEETS ;
- L'application pleine et entière de la convention collective et des accords de branche locaux ;
- L'arrêt de toute forme de discrimination et de harcèlement ;
- L'organisation urgente d'une rencontre avec la direction du groupe SAFO.

Le Secteur de la Sécurité de l'UGTG réaffirme qu'il ne s'agit pas d'un simple différend individuel mais d'une question de respect du droit du travail, de la liberté syndicale et de la dignité des travailleurs.

Nous restons mobilisés et déterminés à défendre les droits des Agents de sécurité du site de Milénis.

Pour le Secteur de la Sécurité de l'UGTG,
Le Délégué de Branche SECTEUR SECURITE

Petit-Louis CASIMIR (Contact : 06.90.39.70.97)